



**SYNDICAT DES GREFFIERS EN CHEF
CFE-CGC**

15-17, rue Beccaria – 75012 PARIS

<http://syndicatgreffiersenchef.e-monsite.com>



COMMUNIQUÉ

La garde des sceaux s'est déplacée à MAYOTTE, les 13 et 14 octobre 2014 pour présenter son projet sur la justice du XXI^{ème} siècle. A cette occasion, elle a annoncé « *une prime exceptionnelle de 300 euros pour les greffiers en chef et a confirmé les primes des autres fonctionnaires de greffes, montrant ainsi que le soutien et l'accompagnement des personnels de la justice restait une priorité budgétaire* ».

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette annonce qui, si elle est suivie d'effet, répare une injustice.

Nous étions les seuls, lors de notre communiqué du 21 juillet 2014 (<http://syndicatgreffiersenchef.emonsite.com/medias/files/communiqué-sur-protocole.pdf>) à dénoncer le protocole d'accord et notamment l'exclusion des greffiers en chef du bénéfice des mesures transitoires.

Le 25 septembre dernier, suite aux annonces contraires à celle du directeur des services judiciaires, nous saisissons à nouveau la garde des sceaux, (<http://syndicatgreffiersenchef.emonsite.com/medias/files/courrier-garde-des-sceaux.pdf>)

Si certains nous ont rejoints et soutenus, même tardivement, nous nous en félicitons, mais le plus important est qu'enfin l'équité soit respectée.

En ces périodes de stagnation du pouvoir d'achat pour les fonctionnaires, cette mesure est la bienvenue mais il ne faut cependant pas oublier que le protocole d'accord, appliqué en l'état, est contraire aux intérêts des greffiers en chef.

P/Le Bureau
Philippe NEVEU
Secrétaire général